

Des exportations occidentales qui ruinent les efforts des écologistes locaux

Déferlement de déchets plastiques en Asie du Sud-Est

Aux consommateurs et aux collectivités locales de se débrouiller ! Telle est la philosophie des entreprises qui produisent du plastique à foison, sans se soucier de ce qu'il devient. Quand la Chine a décidé de refuser les déchets que lui envoyaient les pays occidentaux, ses voisins en ont été inondés, au détriment de la santé des populations. Et si on traitait le problème à la source ?

par Aude Vidal

## Déferlement de déchets plastiques en Asie du Sud-Est



Ángel Mateo Charris. — « El efecto mariposa » (L'Effet papillon), 2015  
© Ángel Mateo Charris

Aux premières heures du jour, des tas de feuilles mortes et d'emballages plastiques brûlent devant les maisons de Kalianyar, un village de Java-Est où vit M. Slamet Riyadi. Ce dernier travaille dans le tourisme après avoir appris l'anglais en autodidacte. Il sait que la combustion ne fait pas tout disparaître. « *Comme ils ne voient plus rien, les villageois croient qu'il n'y a plus rien. Or le plastique reste !* » Il aimerait monter une association pour trier les déchets, vendre ce qui peut être recyclé, composter les matières organiques, et pour le reste... il verra.

Il est bien le seul à s'inquiéter des fumées pleines de dioxines. Les plastiques ne font l'objet d'aucune collecte dans les campagnes indonésiennes. Pourtant, ils abondent dans la vie quotidienne. Au marché du bourg voisin, Tamanan, deux stands vendent des emballages à usage unique, sachets et boîtes en polystyrène, dont les autres marchands et marchandes font grand usage. Les doses individuelles sont légion : non seulement elles sont pratiques, mais surtout elles permettent aux ménages pauvres d'effectuer leurs dépenses au jour le jour. Quand ces déchets ne sont pas brûlés, ils s'accumulent au bord des routes et dans les cours d'eau.

Plus long fleuve de Java-Est, le Brantas charrie des résidus de toutes sortes. Ecoton, une association locale animée par un groupe de biologistes, en a fait son terrain d'investigation et de lutte. Nous sommes dans la préfecture de Gresik, non loin de Surabaya, capitale de l'île de Java et deuxième plus grande ville de l'Indonésie. Emmenée par M. Prigi Arisandi, récipiendaire en 2011 du prix Goldman pour l'environnement (1), l'équipe de biologistes

d'Ecoton contrôle la qualité des eaux et la santé des poissons, qui subissent d'inquiétantes mutations génétiques affectant leur reproduction. L'association alerte le public sur les pollutions diverses et cherche des solutions avec les pouvoirs publics et les entrepreneurs de cette région rurale, mais industrialisée.

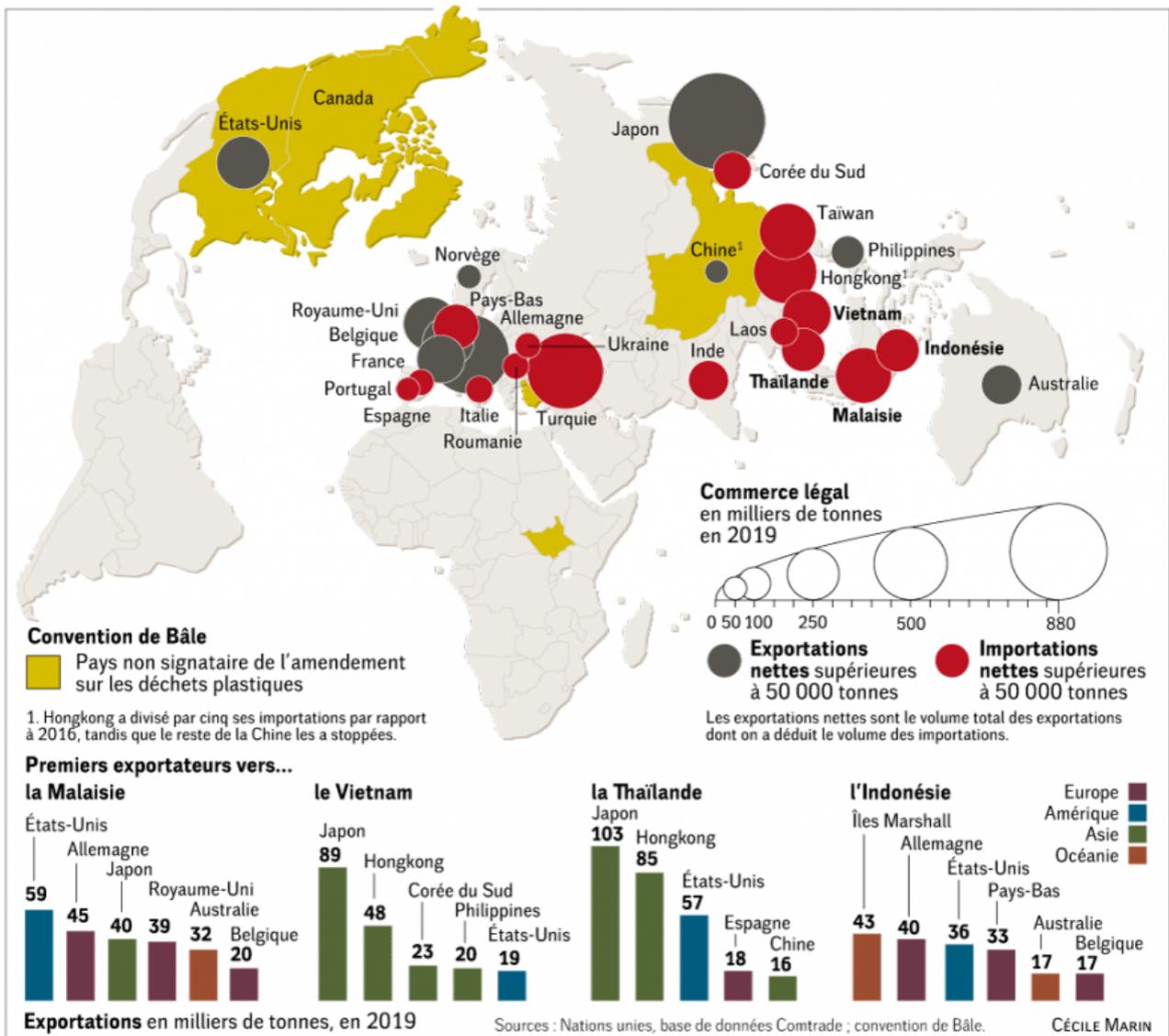
### Opération « Épée nationale »

En 2016, Ecoton a mobilisé la population sur les problèmes posés par la défécation dans le fleuve et poussé les entreprises locales qui y rejettent des effluents polluants à modifier leurs procédés de production. Une usine qui recycle du papier importé du monde entier a par exemple amélioré ses méthodes, comme l'ont constaté les représentants de l'Agence des États-Unis pour le développement international (Usaid), qui soutient l'association. Mais, en 2018, ces efforts ont été réduits à néant par un afflux de déchets plastiques dans toute la région, en raison de la désorganisation du trafic mondial.

À quelques encablures des locaux de l'association, dans le village de Sumengko, une décharge à ciel ouvert est devenue un lieu de trouvailles plus ou moins précieuses pour une dizaine de chiffonniers qui remuent les débris. Ils espèrent y dénicher des billets, des petites coupures de pays riches, qui finissent par représenter des montants plus importants que les modestes rémunérations locales. Une fois le dernier tri effectué, tout ce qui n'est pas vendable finit en combustible dans l'usine de tofu voisine.

À Java-Est comme ailleurs en Indonésie, mais aussi en Malaisie, en Thaïlande, aux Philippines et au Vietnam, la même histoire se répète : celle d'entrepreneurs peu scrupuleux qui prétendent recycler des déchets plastiques. Dans de nombreux cas, ceux-ci sont seulement triés, brûlés à l'air libre ou dispersés dans la nature, quand ils ne sont pas stockés jusqu'à la saturation du site, le temps que ces patrons voyous s'enfuient. Leur combustion sans précaution particulière ou leur dégradation dans l'environnement libèrent des dioxines, du furane, du mercure ou des polychlorobiphényles (PCB). Ces produits toxiques, pour la plupart très volatils ou solubles dans les graisses, peuvent contaminer le milieu et s'accumuler dans le corps humain, entraînant des cancers et des troubles du système hormonal ou nerveux.

En Malaisie, des villageois de la côte ouest, alertés par des mauvaises odeurs et des problèmes dermatologiques et respiratoires, ont découvert l'existence d'ateliers de traitement des déchets. L'association Kuala Langat Environmental Protection Action Group, cofondée par M. Tan Ching Hin, l'ex-chef d'un village situé à quelques kilomètres de Klang, le plus grand port du pays, sur le détroit de Malacca, en a recensé trente-huit en 2018. Un seul opérait légalement ! Selon un rapport d'avril 2019 de l'Alliance mondiale pour des alternatives à l'incinération, une organisation non gouvernementale (ONG) connue sous son acronyme anglais GAIA, qui travaille avec les associations locales, plus de 900 000 tonnes de déchets plastiques ont été importées en Malaisie en 2018, et plus de 400 000 en Thaïlande comme au Vietnam (2). Après cette publication, les médias européens et américains se sont précipités pour aller voir les poubelles du Sud-Est asiatique : « *Les journalistes étrangers sont tout excités quand ils trouvent un déchet qui vient de chez eux dans une décharge* », nous raconte Mme Mageswari Sangaralingam, corédactrice malaisienne de la publication, un peu choquée par l'angle choisi. Les pots canadiens de yaourt aux bleuets, les emballages de fromage français abandonnés au milieu des cocotiers tiennent la vedette dans les magazines d'information, en lieu et place de reportages sur les nuisances qu'ils impliquent pour les populations.



De fait, l'Asie du Sud-Est est envahie de déchets depuis que la Chine a arrêté ses activités de recyclage, en 2018. Jusqu'alors, l'Occident lui envoyait les siens, profitant des conteneurs qui repartaient vides vers ce grand exportateur de produits manufacturés. Au début des années 2010, la Chine cumulait ainsi plus des trois quarts des importations de déchets sur un marché mondial du recyclage d'environ 10 milliards de dollars. Le documentaire du réalisateur Wang Jiu-Liang *Plastic China*, sorti fin 2016, a choqué les opinions chinoise et internationale avec son tableau de la misère autour des activités artisanales de recyclage et d'incinération (3). Les exigences accrues de la population chinoise en matière de santé environnementale ainsi que la forte augmentation de sa propre production de déchets ont poussé les autorités à agir. En juillet 2017, elles ont donc prévenu l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qu'elles fermeraient leurs portes le 1er janvier suivant. Cette opération, baptisée « Épée nationale », avait pour but la « protection de la Chine, de son environnement et de la santé de ses citoyens (4) ». Les industriels du recyclage ont alors reporté une partie de leur activité sur les pays d'Asie du Sud-Est, au premier rang desquels la Malaisie.

Celle-ci ne possède aucune solution technique pour traiter de manière satisfaisante tous ces déchets — pas plus que l'Indonésie ou la Thaïlande, malgré leur usage abondant d'emballages plastiques. En revanche, sa législation environnementale demeure peu contraignante. En outre, les populations les plus pauvres ne peuvent refuser de travailler dans les décharges qui surgissent depuis 2018. Portées par un secteur industriel en

croissance dans les années 2010, ces activités existaient déjà, mais elles ont pris une toute autre dimension. « *Nous avons alerté le gouvernement dès mi-2017, quand nous avons appris que la Chine allait cesser ses importations. Nous avons prévu que les déchets seraient déroutés vers l'Asie du Sud-Est* », nous déclare Mme Sangaralingam, qui travaille pour l'ONG Sahabat Alam Malaysia (SAM).

Conteneurs renvoyés à l'expéditeur

Les autorités ont tergiversé. Ainsi, la Thaïlande a imposé un moratoire sur les importations de déchets plastiques en avril 2018, mais l'a levé le mois suivant. La Malaisie a refusé les permis d'importation en mai 2018, puis a rouvert les vannes en juin, avant d'annoncer en août un moratoire de trois mois, puis de trois ans. En Indonésie, en novembre 2018, M. Airlangga Hartarto, alors ministre de l'industrie, a demandé à son homologue de l'environnement une levée de l'interdiction, au nom des 40 millions de dollars qu'apporte l'industrie du recyclage à la balance commerciale du pays (5) — sans résultat.

Au printemps 2019, enfin, les réponses des gouvernements se sont faites plus claires, affirmant une sorte de patriotisme écologique. La ministre de l'environnement malaisienne, Mme Yeo Bee Yin, affirmait alors avoir fait fermer plus de 148 usines ou ateliers de traitement ou de stockage de déchets plastiques. Les découvertes de cargaisons pas ou mal déclarées se multipliaient. Lors d'un déplacement au port de Klang, le 23 avril 2019, la ministre a constaté la déclaration frauduleuse d'un chargement espagnol : des déchets étiquetés « recyclables » qui ne l'étaient pas. Le 28 mai, elle promettait le renvoi de 3 000 tonnes de détritiques vers leurs pays d'origine : États-Unis, Japon, France, Canada, Australie, Royaume-Uni et même Bangladesh. Après avoir qualifié de « *traîtres* » les intermédiaires malaisiens, elle s'adressait aux pays exportateurs : « *Nous exigeons des pays développés qu'ils revoient leur gestion des déchets plastiques et qu'ils cessent de les expédier dans les pays en développement. Si vous les envoyez en Malaisie, nous les renverrons sans états d'âme* (6). » Trois jours plus tard, dans l'État de Penang (nord-ouest de la Malaisie), 265 conteneurs mélangeant matières organiques en décomposition et déchets plastiques attiraient l'attention des douaniers à Butterworth, deuxième port du pays. Au 15 juin de la même année, les autorités de cet État comptabilisaient 126 conteneurs de déchets non déclarés et 155 en attente d'inspection. Et cela ne semble pas avoir cessé depuis.

De son côté, la République d'Indonésie a pris des mesures pour renvoyer aux États-Unis, toujours en juin 2019, cinq conteneurs de déchets, partis de Seattle et déclarés comme « papier à recycler », au milieu desquels se trouvaient des plastiques mélangés et des couches pour bébé usagées. Enfin, le président philippin a tapé du poing sur la table : après un ultimatum sommant le Canada de reprendre ses déchets avant le 15 mai 2019, il a rappelé ses diplomates, envoyé soixante-neuf conteneurs vers le port de Vancouver et menacé, en cas de refus des autorités canadiennes, de les couler dans leurs eaux territoriales (7). Finalement, la cargaison a été débarquée sans problème.

Ces tensions ont éclaté lors de la réunion de la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (8) qui s'est tenue en avril-mai 2019 à Genève. Des ONG du Sud-Est asiatique, dont la proposition était portée par la Norvège, ont souhaité faire interdire ce trafic en intégrant les déchets plastiques dans le texte — leur pétition « *Stop dumping plastic in paradise !* » (« Arrêtez de déverser du plastique au paradis ! »), lancée à cette occasion, a récolté à ce jour presque un million de signatures. Parmi les militants présents pour la défendre, M. Prigi Arisandi, d'Ecoton, et Mme Sangaralingam. Malgré l'opposition virulente des États-Unis, qui n'ont pourtant pas ratifié ce traité, la proposition a été adoptée : un ajout à une annexe

de la convention inclut les plastiques non recyclables (le commerce de ceux qui le sont (9) restant autorisé). Leur exportation est désormais interdite sans l'accord préalable des États d'accueil, et cette disposition vaut pour tous, y compris les États-Unis. M. Von Hernandez, de la coalition d'ONG Break Free From Plastic (« Se libérer du plastique »), résume cette victoire : « *Les pays qui reçoivent des déchets plastiques mélangés et non triés provenant de sources étrangères ont maintenant le droit de les refuser, ce qui oblige les pays sources à garantir l'exportation des seuls plastiques propres et recyclables* (10).

» En théorie, ceux qui ne sont pas en mesure de traiter ces déchets pourront donc les refuser.

Il est trop tôt pour juger des effets de ce texte, entré en vigueur le 1er janvier 2021. Mais, le 29 janvier, dans un rapport publié avec Zero Waste Europe et GAIA, l'organisation SAM alertait déjà : « *Le trafic de déchets européens empêche la Malaisie d'atteindre son objectif de "zéro déchet"*. » Les importations y sont certes prohibées depuis octobre 2018, dans des termes très proches de ceux de la convention de Bâle, mais le pouvoir ne parvient pas à faire cesser le trafic. SAM note que cette contrebande implique une multiplicité d'acteurs, dont certains appartiennent au crime organisé et se sont spécialisés dans la déclaration mensongère sur les matières transportées ou sur leur destination. Il existe, selon l'association, « *de sérieuses défaillances à toutes les étapes du parcours* (11) ».

Début 2020, la Malaisie a renvoyé au moins 4 000 tonnes de déchets plastiques illégaux vers les 20 pays d'où ils avaient été expédiés, dont 43 conteneurs vers la France. Mais, sur les sept premiers mois de la même année, le pays a reçu plus de 33 000 tonnes de déchets en provenance du seul Royaume-Uni, soit une hausse de plus de 81 % par rapport à l'année précédente (12).

La pandémie de Covid-19 donnant lieu à un regain d'utilisation de plastiques à usage unique, la crise des déchets pourrait encore s'amplifier, malgré la législation internationale. « Nous ne savons pas encore si ces déchets plastiques non triés et souillés arrivent toujours en Malaisie depuis l'Europe, nous disait en février Mme Sangaralingam. Nous n'avons pas accès aux données des autorités des douanes. Mais, sans un contrôle efficace des pays exportateurs et importateurs, nous risquons de les voir encore entrer dans nos pays.

Les limites du recyclage

Première demande de SAM : une transparence accrue. Comtrade, la base de données des Nations unies, documente la circulation des déchets plastiques selon leur type, leur pays d'origine et celui de destination. Mais elle pourrait avec profit inclure des données sur leurs caractéristiques (propres ou non) et sur le traitement prévu (ou non) dans les lieux d'accueil. Cette transparence permettrait aux autorités locales comme aux instances internationales de surveiller plus efficacement les trafics illégaux.

Certes, le commerce de déchets recyclables demeure autorisé, mais la convention de Bâle comme la directive-cadre de l'Union européenne sur les déchets prévoient qu'ils soient recyclés dans le pays où ils ont été produits, « *à moins d'un mieux-disant environnemental et sanitaire* » — ce qui n'est pas le cas en Asie du Sud-Est, où les infrastructures sont globalement moins performantes que celles des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). C'est donc la deuxième recommandation du rapport : interdire toute exportation de déchets plastiques, même recyclables, depuis ces pays.

SAM et ses partenaires internationaux demandent également l'amélioration de l'écoconception des emballages par les industries des pays occidentaux, avec des matériaux plus facilement recyclables. Ils proposent enfin de réduire à la source les déchets, notamment d'abandonner les conditionnements à usage unique.

Si, avant cette crise, l'Asie du Sud-Est ne se distinguait pas par une gestion très écologique de ses propres ordures, les exemples existent d'initiatives menées dans plusieurs pays, de Bandung (Indonésie) à San Fernando (Philippines), visant l'objectif « zéro déchet ». SAM, établie sur l'île de Penang (partie insulaire de l'État de Penang), très urbanisée, rappelle que le gouvernement local y a, dès 2014, interdit l'usage des polystyrènes pour les emballages alimentaires (toujours autorisés en Europe en 2021). En 2015, l'État de Penang enregistrait déjà un taux de recyclage proche de 40 % et, en 2018, mettait en place un plan de collecte des restes alimentaires dans les lieux de restauration collective. Ces efforts prometteurs sont mis à mal quand des pays plus riches se débarrassent à moindre coût de leurs déchets.

Perçu comme une solution plus écologique que la décharge ou l'incinération, au point que la pratique du tri a pu servir de critère de distinction sociale, le recyclage voit son aura ternie après la découverte des dommages occasionnés en Asie du Sud-Est. Loin d'être une solution, il s'avère en effet limité, complexe et coûteux.

Limité, car, sous le nom générique de plastique, on trouve différentes matières, identifiées de 1 à 7 sur l'emballage : 1 pour le polytéréphtalate d'éthylène (PET), celui des bouteilles d'eau ou de soda ; 2 pour le polyéthylène haute densité (PE-HD), celui des bouteilles de lait, d'huile ou de lessive ; 5 pour le polypropylène (PP), dont on fait des usages variés, comme les boîtes de la restauration à emporter. Ils ne sont recyclables qu'une fois. Les autres plastiques (3, 4, 6 et 7) ne le sont pas du tout.

Complexe, car il faut trier avec un soin qu'il est difficile de demander aux usagers, ménages comme entreprises. La négligence autant qu'une volonté mal informée de bien faire (en mettant avec ceux qui sont recyclables ceux dont on aimerait qu'ils le soient) font que les déchets sont peu ou mal triés. Les collectivités poussent également à une collecte moins sélective (*lire « Un secteur florissant »*).

Coûteux, enfin, car le tri préalable requiert une haute technologie, ou plus simplement une main-d'œuvre nombreuse. Sa rentabilité peut en outre être mise à mal par un prix du pétrole peu élevé, qui permet de fabriquer à moindre coût des matières plastiques vierges. Dans ce cas, le législateur doit imposer ou soutenir financièrement l'intégration de matières recyclées par les fabricants.

En France, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) reconnaît que le retraitement du plastique « se heurte à des freins à la fois technologiques et économiques (13) ». La recherche avance, mais parfois moins vite que l'arrivée sur le marché de nouveaux matériaux. Mme Flore Berlingen, ex-directrice de Zero Waste France (anciennement Centre national d'information indépendante sur les déchets) et auteure de *Recyclage. Le grand enfumage* (14), donne l'exemple d'une nouvelle bouteille de lait blanche en plastique brillant. Commercialisée par commodité ou en raison d'un aspect plus attrayant pour les consommateurs, elle sape les progrès techniques qui avaient permis de mieux trier les flacons classiques, plus ternes : le type de plastique n'est pas le même, mais les machines peinent à faire la différence.

Théoriquement, le principe de « responsabilité élargie » du producteur « engage les metteurs en marché de produits emballés et de papiers graphiques à financer ou organiser la gestion de la fin de vie des emballages et papiers », selon l'entreprise de recyclage Citeo. Mais l'histoire de la bouteille de lait brillante montre que ce principe ne sert pas à grand-chose.

Autrefois, l'emballage réutilisable restait du ressort des fabricants, qui devaient en organiser la consigne ; l'emballage jetable déleste de fait les industriels de leurs obligations (15). Ils l'ont ainsi abandonné aux bons soins des collectivités. Il semble difficile de les responsabiliser à nouveau, même si le cadre législatif et réglementaire évolue vite (16).

En définitive, un constat s'impose : depuis les années 1950, sur les 6,3 milliards de tonnes de déchets plastiques produits dans le monde, seuls 9 % ont été recyclés et 12 % incinérés. Le reste s'accumule dans les décharges ou dans l'environnement et finit souvent, sous une forme plus ou moins dégradée, dans les océans (17). La crise en Asie du Sud-Est a révélé avec force l'injustice environnementale et a commencé à émouvoir l'opinion dans les pays de destination comme dans les pays d'envoi de déchets. Peut-être va-t-on enfin pouvoir s'attaquer à cet autre problème mondial qu'est la pollution par les plastiques.

Aude Vidal

Anthropologue, auteure notamment de l'essai *Égologie. Écologie, individualisme et course au bonheur*, Le Monde à l'envers, Grenoble, 2017.

(1) Du nom de la fondation créée par Richard Goldman, patron d'une compagnie d'assurances américaine, et son épouse Rhoda. C'est le prix le plus prestigieux pour l'action environnementale.

(2) « Discarded. Communities on the frontlines of the global plastic crisis », GAIA, Berkeley (Californie), avril 2019.

(3) Wang Jiu-Liang, *Plastic China*, CNEX Inc., 2016.

(4) « Notification G/TBT/N/CHN/1211 », OMC, Genève, juillet 2017.

(5) Gayatri Suroyo et Cindy Silviana, « In Indonesia, splits emerge over efforts to stem plastic tide », Reuters, 21 décembre 2018.

(6) « Plastic waste to be sent back », *The Edge Financial Daily*, Petaling Jaya (Malaisie), 29 mai 2019.

(7) « Philippines ships 69 containers of dumped rubbish back to Canada », Al-Jazeera, 31 mai 2019.

(8) Traité international sous l'égide des Nations unies signé en 1989 et entré en vigueur en mai 1992. Sur les 166 États parties prenantes, seuls les États-Unis et Haïti ne l'ont pas ratifié.

(9) Il s'agit du polytéréphtalate d'éthylène (PET), du polyéthylène (PE) et du polypropylène (PP).

(10) Rob Picheta et Sarah Dean, « Over 180 countries — not including the US — agree to restrict global plastic waste trade », CNN, 11 mai 2019, <https://edition.cnn.com>

(11) « European waste trade impacts on Malaysia's zero waste future » (PDF), Zero Waste Europe, Bruxelles, janvier 2021.

(12) Nicola Smith, « Britain sends more plastic waste to Southeast Asia despite clashes with local government », *The Telegraph*, Londres, 9 octobre 2020.

(13) « Déchets. Chiffres-clés », Ademe, Angers, 2020.

(14) Flore Berlingen, *Recyclage. Le grand enfumage*, Rue de l'échiquier, Paris, 2020.

(15) Lire Grégoire Chamayou, « Eh bien, recyclez maintenant ! », *Le Monde diplomatique*, février 2019.

(16) L'Ademe cite pas moins de dix-huit lois, décrets et plans d'action français ou européens postérieurs à 2010.

(17) Laura Parker, « A whopping 91 % of plastic isn't recycled », *National Geographic*, Washington, DC, 20 décembre 2018.

Source : <https://www.monde-diplomatique.fr/2021/05/VIDAL/63040>